



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 11 août 2015, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Renée Thiboutot, Louis Côté, Yves Dubé et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics, monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme et madame Ginette Coulombe, secrétaire.

Était absent : monsieur Sébastien Bélisle, conseiller.

2015-108

Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2015-109

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2015, au montant de 980 121,53 \$.

2015-110

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit approuvé tel que lu le règlement numéro 04-2015, intitulé : *Modifiant le règlement de zonage pour établir des normes concernant divers types de bâtiment secondaires*, dit règlement entrant en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2015-111

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que soit approuvé tel que lu le règlement numéro 05-2015, intitulé : *Pour autoriser l'emprunt d'une somme de 2 031 847 \$ pour la réfection de la dalle de béton à l'aréna municipal*, dit règlement entrant en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2015-112

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que la Ville de La Sarre confirme son acceptation des coûts liés aux travaux touchant l'éclairage des voies publiques et qu'à cette fin, le directeur-adjoint des travaux publics, monsieur Richard Michaud, soit désigné comme son représentant auprès d'Hydro-Québec.

2015-113

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner le projet d'acte de vente à intervenir entre la Ville de La Sarre et le Ministère des Transports du Québec, concernant le lot 5 377 815 cadastre du Québec, pour la somme de 1 241 \$.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions relatives à la réfection de la toiture du Colisée, secteur restaurant. Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

**Soumissionnaire****Montant**

2428-8516 Québec inc. (Construction La-Ray)	334 961,91 \$
Construction Filiatrault inc.	378 800,00 \$
Construction VX inc.	394 680,43 \$
9152-8083 Québec inc. (Greppo)	475 448,72 \$

2015-114

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que la soumission de l'entreprise 2428-8516 Québec inc. au montant de 334 961,91 soit retenue.

2015-115

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'entériner le projet d'acte de vente à intervenir entre la Ville de La Sarre et Guy Junior Lachapelle concernant le lot 5 681 575 cadastre du Québec, au montant de 17 491,75 \$.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, monsieur Pierre-Paul Rocheleau est propriétaire du lot 3 543 587 cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'augmenter sa productivité et sa superficie cultivable, il désire acquérir une moitié du lot 3 543 578 cadastre du Québec, mesurant 200 000 mètres² ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot non cultivé depuis plus de trente ans retrouverait ainsi sa vocation agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun autre espace répondant aux critères du demandeur quant à la superficie et la localisation ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Ville de La Sarre ;

2015-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposée par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'approuver la demande transmise par monsieur Pierre-Paul Rocheleau, à l'effet d'aliéner et de lotir une partie du lot 3 543 578 cadastre du Québec, et d'en informer la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

2015-117

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'entériner le projet de servitude d'un empiètement mineur à intervenir entre la Ville de La Sarre et la CIBC sur une partie du lot 3 544 164 du cadastre du Québec, afin d'y permettre la construction d'une rampe d'accès.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-118

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde,
Maire

François Casaubon
Greffier